ACTION URGENTE

RDC. DES MILITANTS PACIFIQUES LIBÉRÉS SOUS CAUTION

Le 24 juillet, les défenseurs des droits humains Elisée Lwatumba Kasonia et Eric Muhindo Muvumbu ont été libérés sous caution. Ils ont été interpellés le 19 avril alors qu'ils appelaient à la grève générale pour protester contre les attaques armées de plus en plus meurtrières dans le territoire de Beni, dans le nord-est du pays. Les deux militants sont inculpés d'« incitation à la désobéissance civile » et de « menace de perpétrer une attaque ». Amnesty International estime que ces charges, qui sont maintenues, sont sans fondement et doivent être abandonnées.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Ministre des Droits humains
M. Albert Fabrice Puela
Courriel : fabricepuela@outlook.com
puelaalbertfabrice@gmail.com

Monsieur le Ministre,

*Je vous écris pour vous remercier des efforts que vous avez déployés en faveur de la libération des défenseurs des droits humains **Elisée Lwatumba Kasonia** et **Eric Muhindo Muvumbu**, membres du mouvement de jeunesse Lutte pour le Changement (LUCHA). Tous deux se sont vus accorder une libération sous caution le 21 juillet et ont été libérés le 24 juillet, après trois mois de détention arbitraire. Nous nous réjouissons de leur libération, mais ils demeurent inculpés d'accusations forgées de toutes pièces, à savoir « incitation à la désobéissance civile » et « menace de perpétrer une attaque ». En outre, ils sont sous le coup de conditions de liberté sous caution très strictes et ne sont pas autorisés à quitter la ville de Butembo, ni à se rendre dans des espaces publics ou dans des aéroports, des gares et des stades. Ils sont tenus de se présenter devant les autorités judiciaires le cas échéant. Ces conditions empiètent sur leurs droits fondamentaux à la liberté de mouvement et d'expression.*

Le 19 avril, Elisée Lwatumba Kasonia et Eric Muhindo Muvumbu ont été arrêtés dans la ville de Butembo (province du Nord-Kivu), en République démocratique du Congo, par des membres présumés de l'Agence nationale de renseignements (ANR), alors qu'ils marchaient dans la rue en utilisant des mégaphones pour appeler à la grève générale à Butembo afin de protester contre l'insécurité croissante et les homicides de civil·e·s dans la région voisine de Beni. Cet appel à la grève émanait de LUCHA et d'autres organisations de la société civile de la région qui encourageaient la population à manifester pacifiquement contre le fait que le gouvernement ne protège pas la population civile contre les attaques des groupes armés.

L'action pacifique d'Elisée Lwatumba Kasonia et d'Eric Muhindo Muvumbu, à savoir appeler à la grève générale pour exprimer leurs opinions sur la responsabilité du gouvernement quant à la protection des civils, n'est pas un crime. Amnesty International est vivement préoccupée par le fait que les poursuites engagées contre ces deux défenseurs des droits humains bafouent leur droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique garanti par la Constitution de la RDC et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Aussi je vous exhorte à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que les charges retenues contre Elisée Lwatumba Kasonia et Eric Muhindo Muvumbu soient abandonnées, pour que les restrictions arbitraires imposées à leur droit de circuler librement et à leur liberté d'expression soient levées, et pour qu'ils puissent poursuivre leur travail vital en faveur des droits humains sans craindre de nouvelles poursuites ni des représailles.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Avant qu'Elisée Lwatumba Kasonia et Eric Muhindo Muvumbu ne soient relâchés, le ministre des Droits humains a appelé publiquement à leur libération lorsqu'il s'est rendu dans le Nord-Kivu le 14 juillet.

Elisée Lwatumba Kasonia suit actuellement sa dernière année d'études secondaires. Il n'a pas été en mesure de terminer les tests préliminaires pour passer l'examen national qui donne accès aux études de troisième cycle. Eric Muhindo Muvumbu est marié et père de deux enfants âgés de 8 et 2 ans. Son petit commerce a fait faillite en raison de son absence prolongée, et sa femme doit donc batailler pour subvenir seule aux besoins de leurs deux enfants.

Le 6 mai, les autorités de la RDC ont décrété l'état de siège dans deux provinces de l'est du pays, l'Ituri et le Nord-Kivu. Selon les autorités, cette décision visait à rétablir la paix et la sécurité dans les deux provinces, en proie depuis des décennies à des conflits armés et à des violences qui ont causé la mort de plusieurs milliers de personnes et qui en ont contraint bien plus encore à s'enfuir de chez elles. Au titre de la loi martiale, l'administration civile, notamment la justice, a été remplacée par l'administration militaire. Amnesty International est fermement opposée à ce que des civils soient jugés par des tribunaux militaires, qui ne sont à ce jour pas encore pleinement opérationnels, ce qui retarde l'administration de la justice pour des milliers de personnes dans ces deux provinces. La déclaration d'Amnesty International sur la proclamation de l'état de siège est disponible ici.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Français
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 29 septembre 2021
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER : Elisée Lwatumba Kasonia (il), Eric Muhindo Muvumbu (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : https://www.amnesty.org/fr/documents/afr62/4346/2021/fr/